



Le progrès, une passion à partager
LABORATOIRES DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin - 78197 TRAPPES CEDEX
Tél : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

Dossier L080789 - Document DE/2 - Page 1/5

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 27 septembre 2010

N° L080789 - DE/2

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : ALKOR DRAKA S.A.S
75, rue Pasteur
60140 LIANCOURT

Marque commerciale : VULCAN® SCENIC 2150

Description sommaire : **Composition globale :**
Feuille de polychlorure de vinyle plastifiée et ignifugée
dans la masse
Masse : (630 ± 10 %) g/m²
Epaisseur : (0,42 ± 10 %) mm
Coloris : Blanc/noir et Gris/noir

Rapport d'essai : N° L080789 - DE/2 du 27 septembre 2010

Nature des essais : Essais au brûleur électrique, essais de propagation de la flamme.

Classement :

M1

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° L080789 - DE/2 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.
Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 5 pages.

Trappes, le 27 septembre 2010

La Responsable du Département
Comportement au feu et Sécurité Incendie

Valérie RUMBAU

La Responsable de l'essai

Antonia FAUSSAT



Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
Sur www.cofrac.fr



Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 27 septembre 2010

N° L080789 - DE/2

1. BUT DES ESSAIS

Le demandeur a remis au Laboratoire national de métrologie et d'essais une feuille de polychlorure de vinyle plastifiée et ignifugée dans la masse afin d'étudier son comportement au feu et de déterminer son classement M.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

. Demandeur de l'essai	:	ALKOR DRAKA S.A.S
. Date et référence de la Commande	:	Commande n° OA43283 du 30/08/10
. Producteur	:	ALKOR DRAKA S.A.S
. Distributeur	:	
. Marque commerciale et référence	:	VULCAN® SCENIC 2150
. Caractéristiques attestées par le demandeur	:	
Composition globale	:	Feuille de polychlorure de vinyle plastifiée et ignifugée dans la masse
Masse	:	(630 ± 10 %) g/m ²
Epaisseur	:	(0,42 ± 10 %) mm
Couleurs	:	Blanc/noir et Gris/noir
. Caractéristiques constatées par le LNE	:	conformes à celles attestées par le demandeur
Composition globale	:	non contrôlée
. Mot Clef DSC	:	Feuille, film

3. MODALITES DES ESSAIS ET RESULTATS

Annexe page 2	:	Modalités des essais, conditionnement, classement, durabilité.
Annexe page 3	:	Résultats des essais, tableaux.
Annexe page 4	:	Observations concernant les essais
Annexe page 4	:	Conclusion et classement

Annexe page 2

**MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATERIAUX SOUPLES
D'UNE EPAISSEUR INFERIEURE A 5 mm ET MEDIAS FILTRANTS SOUPLES DE TOUTES EPAISSEURS**

1. ESSAIS AU BRULEUR ELECTRIQUE (NF P 92-503 : 1995)

Cet essai consiste à soumettre l'échantillon à une triple action :

- de rayonnement calorifique,
- de gaz chauds balayant la surface des éprouvettes en favorisant ainsi les effets éventuels de propagation de flamme,
- d'une flamme de gaz appliquée à différents instants pour enflammer le matériau.

Les éléments déterminants sont la durée de l'inflammation et la distance détruite depuis le bord de l'éprouvette.

2. ESSAIS COMPLEMENTAIRES

ESSAI DE PROPAGATION DE LA FLAMME (NF P 92-504 : 1995)

L'échantillon normalisé disposé verticalement, sur chant, subit l'action d'une flamme de brûleur à gaz. On mesure la vitesse de propagation entre deux repères distants de 25 cm ou dans le cas de la non propagation de la flamme, on note les durées de persistance de flamme, les distances de propagation et les chutes de gouttes enflammées ou non.

3. CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES

Les éprouvettes présentées aux dimensions normales sont maintenues dans une enceinte climatique conditionnée ($23\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ et $50\% \pm 5\%$ d'humidité relative) jusqu'à masse constante. La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

4. CLASSEMENT DES MATERIAUX (NF P 92-507 : 2004)

Il est établi à la suite des essais au brûleur électrique (et éventuellement par des essais complémentaires).

Les matériaux sont classés en catégories M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux ayant été classés M1 au cours de l'essai au brûleur électrique (pas d'inflammation supérieure à 5 secondes après le retrait de la flamme pilote), peuvent prétendre au classement M0.

5. EPREUVES DE DURABILITE

NEANT

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

4. RESULTATS DES ESSAIS

4.1. Au brûleur électrique

	Epreuve 1				Epreuve 2				Epreuve 3				Epreuve 4				
Sens selon	Fabrication Face noire				Travers Face grise				Travers Face noire				Fabrication Face blanche				
Coloris	Noir/gris				Noir/gris				Noir/blanc				Noir/blanc				
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui				
Moment d'inflammation (secondes)	75	-	-	-	45	75	105	-	75	-	-	-	45	75	-	-	
Durée d'inflammation après le retrait de la flamme pilote (secondes)	2,7	-	-	-	1,7	2,0	1,4	-	0,8	-	-	-	1,1	1,1	-	-	
Durée d'inflammation supérieure à 5 s.	Non																
Effet de propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée Distance supérieure à 25 cm au bout de 5 min	Non				Non				Non				Non				
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non				
Chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non				
Quantité de fumées	Moyenne				Moyenne				Moyenne				Moyenne				Couleur des fumées : Grise
Longueur détruite ou brûlée (cm)	17,0				16,5				16,5				16,5				Longueur moyenne L = 16,6
Longueur moyenne comprise entre 0 et 35 cm	Oui																
Longueur moyenne comprise entre 35 et 60 cm	Non																

4.2. Essais complémentaires

A l'essai de propagation

	Epreuve 1	Epreuve 2	Epreuve 3	Epreuve 4	
Coloris	Noir/gris	Noir/gris	Noir/blanc	Noir/blanc	
Persistance de flamme après le retrait du brûleur ISO 6940	Non	Non	Non	Non	
Durée de la persistance (secondes)	0	0	0	0	Durée max : 0
Durée max. inférieure ou égale à 2 s	Oui				
Durée max. inférieure ou égale à 5 s	Oui				
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

Annexe page 4

5. **OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

Date de réception des éprouvettes fournies par le demandeur : 03/09/10

Date de réalisation des essais : 20/09/10

Essais au brûleur électrique

Les éprouvettes se percent et s'enflamment à 75 s, 45 s, 75 s, 105 s, 75 s, 45 s et 75 s. Elles continuent de brûler, avec émission de fumées grises, pendant 2,7 s, 1,7 s, 2,0 s, 1,4 s, 0,8 s, 1,1 s et 1,1 s après le retrait de la flamme pilote.

Essais de propagation de la flamme

Au retrait du brûleur, il n'y a pas de persistance ni de propagation de flamme.

6. **CONCLUSION ET CLASSEMENT**

Le produit ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essai

obtient le classement **M1**.

7. **DURABILITE DU CLASSEMENT**

NON LIMITEE A PRIORI.

Trappes, le 27 septembre 2010

La Responsable du Département
Comportement au feu et Sécurité Incendie


Valérie RUMBAU



La Responsable de l'essai


Antonia FAUSSAT

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essai ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.